



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

FICHE D'INFORMATION

Vers la 45^e législature : Programme d'orientation des députés

L'Administration de la Chambre des communes offre à tous les nouveaux députés un programme d'orientation expliquant le soutien et les services qui leur sont offerts. Ce programme vise principalement à donner aux nouveaux députés les renseignements administratifs et procéduraux dont ils auront besoin pour exercer leurs responsabilités à titre de parlementaires.

Aperçu du programme

- Le Centre d'orientation des députés aide les députés pendant leurs premiers jours sur la Colline du Parlement.
- À chaque nouvelle législature, le contenu du programme est revu et adapté aux nouvelles politiques et aux nouveaux processus.
- Les députés se voient attribuer à un agent de liaison de l'Administration de la Chambre qui les guide tout le long de leur orientation.
- En plus d'un soutien et de conseils personnalisés, les députés sont dirigés vers *Source*, un site intranet qui contient des renseignements accessibles, pertinents et à jour. Un portail d'apprentissage intégré permet aux députés et à leur personnel d'accéder à des formations offertes en ligne et en personne.
- Les députés sont invités à participer à des réunions individuelles et à des séances d'orientation en petits groupes animées par des experts en la matière de l'Administration de la Chambre. Ces réunions et séances ont pour but de les aider à entamer leur nouveau rôle et à mettre en place leurs bureaux sur la Colline et de circonscription.

- Les principaux thèmes abordés pendant ces réunions et séances comprennent une présentation générale de la cité parlementaire, les ressources humaines et la dotation, les ressources financières, la sécurité et l'infrastructure numérique.
- Peu avant l'ouverture de la nouvelle législature, les députés sont invités à une autre séance d'orientation qui se tiendra dans l'enceinte de la Chambre. Cette séance portera sur le cadre physique de l'enceinte, l'horaire de la Chambre et les procédures à suivre pour participer aux délibérations, y compris les débats et les votes.
- Avant de pouvoir occuper leur siège à la Chambre, les députés doivent prêter serment ou faire une affirmation solennelle d'allégeance à l'occasion d'une [cérémonie d'assermentation](#).

Agents de liaison

Chaque nouveau député se voit attribuer un agent de liaison qui offre un service personnalisé tout au long de la période d'orientation.

Les agents de liaison sont des employés chevronnés de l'Administration de la Chambre qui suivent une formation spécialisée avant le début du programme. Leur principale responsabilité consiste à guider les députés tout au long du programme d'orientation, qui leur fournit des informations clés, à répondre à leurs questions et à organiser les réunions avec des experts en la matière.

Centre d'orientation des députés

Les nouveaux députés se rendent au Centre d'orientation situé dans la cité parlementaire afin de rencontrer leur agent de liaison ou un autre expert en la matière de l'Administration de la Chambre.

Au Centre, les députés assistent à une série de réunions et de séances d'orientation afin de se familiariser avec leur nouvel environnement de travail et d'apprendre comment mettre en place leurs bureaux, et on leur présentera leur rôle en tant qu'employeurs dans le contexte parlementaire. Les experts en la matière de l'Administration de la Chambre offrent également un soutien personnalisé et des renseignements sur la dotation, les budgets, la technologie, la sécurité et les questions juridiques.

Le Centre d'orientation des députés est ouvert pendant quatre à huit semaines après l'élection, en fonction des besoins des nouveaux députés. Le soutien est maintenu après cette période, s'il y a lieu.

L'intranet des députés

L'information dont les députés ont besoin pour exercer leurs fonctions parlementaires est accessible dans *Source*, un intranet adapté à leurs rôles particuliers.

Source propose un portail d'apprentissage où les députés et leur personnel, à Ottawa et dans les circonscriptions, peuvent facilement accéder à des cours en ligne portant sur les différents aspects de leur travail.

Séance d'orientation sur la procédure de la Chambre

Une séance d'orientation sur la procédure de la Chambre aura lieu peu avant la reprise des travaux parlementaires. Elle donne aux députés un aperçu des événements qui se déroulent pendant les premiers jours de séance, décrit une journée de séance typique et explique les règles relatives au décorum et au vote à la Chambre.

Un groupe de députés chevronnés prodiguera des conseils aux nouveaux députés sur la façon d'optimiser leur efficacité.

Cérémonie d'assermentation

Les députés doivent prêter serment ou faire une affirmation solennelle d'allégeance avant de pouvoir siéger et voter à la Chambre.

Comme l'indique [*La procédure et les usages de la Chambre des communes*](#), le serment actuel est le suivant : « Je, (nom du député), jure que je serai fidèle et porterai vraie allégeance à Sa Majesté le roi Charles Trois. » Voici le texte de l'affirmation solennelle : « Je, (nom du député), déclare et affirme solennellement, sincèrement et véritablement que je serai fidèle et porterai vraie allégeance à Sa Majesté le roi Charles Trois. »

Vers la 45^e législature : séance de la Chambre

La date de la [*première séance de la nouvelle législature*](#) est fixée au moyen d'une série de proclamations émises par le gouverneur général, sur recommandation du premier ministre. Le jour de la dissolution ou de la prorogation du Parlement, une proclamation est publiée afin de convoquer le Parlement à une date donnée. Une deuxième proclamation confirme ou change cette date et peut fixer l'heure à laquelle le Parlement se réunira pour « l'expédition des affaires » (la date peut être avancée ou reportée ultérieurement). Une troisième proclamation est publiée, s'il y a lieu, pour annoncer l'heure à laquelle le Parlement doit se réunir.

Autres renseignements relatifs à l'orientation

Une fois le programme d'orientation terminé, les députés et leur personnel continuent d'avoir accès à du matériel d'apprentissage par l'intermédiaire de séances en ligne et en personne. L'Administration de la Chambre offre aux députés diverses ressources pour les aider tout au long de leur mandat.

Le programme d'orientation de l'Administration de la Chambre est également complété par la formation et le soutien que les nouveaux députés reçoivent de leur parti politique (pour ceux qui sont affiliés à un parti).

Soutien pour les députés sortants

L'Administration de la Chambre des communes a aussi mis en place un programme de transition pour aider les députés qui ne sont pas candidats à la réélection et les députés qui n'ont pas été réélus. Chaque député sortant bénéficie du soutien d'un agent de transition qui lui offre des services personnalisés et qui est son principal point de contact pendant la période de transition.

Les agents de transition sont des employés chevronnés de l'Administration de la Chambre qui suivent une formation spécialisée pour aider les députés sortants.

L'équipe de transition supervise et coordonne la prestation des services liés à la paie et aux avantages sociaux, au départ des bureaux de la Colline et des bureaux de circonscription, au déménagement, au soutien à la transition de carrière et au règlement des aspects financiers liés au budget de bureau du député.

L'équipe de transition fournit un soutien intensif pendant un mois suivant l'élection. Après cette période, l'Administration de la Chambre continue d'aider les députés à mener à bien les activités de transition restantes, selon leurs besoins.

Ressources supplémentaires

- *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, [Ouverture d'une législature et d'une session](#)
- *Manuel des allocations et des services aux députés*, chapitre 14, [Élections](#)
- [Règlements administratifs](#) du Bureau de régie interne

Pour plus de renseignements :

Olivier Duhaime

Directeur du rayonnement et des relations médias

Bureau de la présidence de la Chambre des communes

613-408-6810 | olivier.duhaime@parl.gc.ca
[Suivez-nous sur les médias sociaux](#)